



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

DELIBERATION N°3 - DCM-20240918-3

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 16
Votants : 27
Pour : 27
Contre : -
Abstentions : -

Objet :
**Subvention
exceptionnelle en
faveur des
communes de la
Vallée d'Aspe
sinistrées par
l'épisode orageux
dans la nuit du 6
au 7 septembre
2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 12 septembre 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, M Jean-Pierre CAZAUX, Mme Simone PUYO, Mme Catherine DUFOUR, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Jérôme RANCE, M Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

**Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
M Jean-Marie GUTIERREZ donne pouvoir à M Jean-Pierre CAZAUX
M Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
M Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme THEBAUD
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia ÉVÈNE MATEO
Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M Alain DARTIGUES donne pouvoir à Éric DEITIEUX
M Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE**

Membres excusée : Mme Martine BECRET

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Madame Laurence GUYONNIE

Monsieur le Maire souligne qu'entre le 6 et le 7 septembre, le département a été frappé par un violent orage. Les pluies ont été si intenses qu'elles ont particulièrement affecté les communes de la Vallée d'Aspe dans les Pyrénées-Atlantiques, notamment Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos. Les habitants, qu'ils soient résidents ou de passage, ont subi de graves conséquences en raison de ces événements climatiques. Face aux dommages matériels considérables et aux répercussions psychologiques que de telles catastrophes peuvent engendrer, un appel à la solidarité a été lancé.

Dans ce contexte, la Commune de Boucau entend naturellement contribuer à l'appel à la générosité lancé par l'Association des Maires des Pyrénées Atlantiques en allouant une subvention de 1 000 €.

Cette somme sera intégralement destinée aux quatre communes spécifiquement reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux pluies et inondations survenues durant la nuit du 6 au 7 septembre 2024, conformément à un arrêté ministériel.

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € par versement à l'Association des Maires des Pyrénées Atlantiques. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 20/09/2024**

**Le Maire,
Francis GONZALEZ**

**La secrétaire,
Laurence GUYONNIE**



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Laurence Guyonnies, the secretary.